



SITUATION : 24NM au Nord Est de la ville de Dakar

TÉL. : (221)33 957 78 06 - (221) 33 957 09 05

CONTRÔLE LOCAL TWR: 118,8 MHZ

FAX : (221)33 957 09 30

RSFTA: GOBDYEYX

CONSIGNES PARTICULIÈRES D'UTILISATION :

1. Aéroport interdit aux aéronefs non munis de radiocommunication bilatérale. Cheminements VFR obligatoires.
2. Contact VHF 118.8 Mhz obligatoire en dehors des zones de Thiès (GOP32) et de Saly (GOR40).
3. Les aéronefs en provenance de la ZR de Saly (GOR40) et de la zone de Thiès en partance vers l'Ouest transiteront obligatoirement par E3; le direct SN sur SW étant envisageable sur autorisation de la Tour de contrôle de Diass.
4. Les directs à partir de la zone de Thiès sont envisageables sur autorisation de la Tour de contrôle de Diass.
5. Les directs des vols VFR de la zone règlementée de Saly vers E4 pourront être envisagés sur autorisation expresse du contrôleur en fonction du trafic.
6. L'altitude d'entrée dans la CTR est fixée à 1000 FT/QNH aux points W2, S1, E4 et E5, sauf pour les entrées par les points NG, NK, N1 et SW qui sont à 1500 FT/QNH.
7. Le direct S2 sur SW en évitant la GOP31 est envisageable sur autorisation de la tour de contrôle de Diass.